

IFT 1155

Programmation mobile à plateforme libre

<http://www.iro.umontreal.ca/~dift1155>

Modalités

Cours théorique et travaux pratiques durant un trimestre. Les cours auront lieu au pavillon Claire McNicoll, et les travaux pratiques auront lieu au pavillon Roger Gaudry, comme suit :

Jour	Heure	Section	Type
Mardi	16h30-18h30	A	Cours magistral
Mardi	18h30-20h30	A	Démonstration

Le premier **cours** théorique est prévu pour le 09 janvier 2024 et les **travaux** pratiques débiteront le 16 janvier 2024.

Présentation du cours

Ce cours a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et l'habileté nécessaires pour développer des applications avancées pour une plateforme en source libre tel le système d'exploitation Android.

Préalable

Préalables académiques: IFT1135.

Références

Polycopié de cours est disponible sur la page Web du cours.

D'autres références seront mentionnées lors du premier cours.

Travaux pratiques

Les travaux pratiques représentent 40% de la note finale. Ces travaux seront effectués sur les systèmes Windows/Linux dans l'environnement du réseau IRO, avec l'environnement de développement Android Studio.

Évaluation

Examen	% Note Finale	Date	Heure
Intra	20%	Mardi 20 février 2024	16h30 à 18h30
Final	40%	Mardi 23 avril 2024	16h30 à 21h30

Dates importantes

Date limite d'annulation d'inscription sans frais le 23 janvier 2024.

Date limite d'abandon avec frais le 15 mars 2024.

Notation

Pour réussir ce cours, la moyenne pondérée des examens doit être au moins **50%** c.-à-d.

Si Intra (sur 20) + Final (sur 40) $\geq$ 30 (moyenne Intra + Final) alors

Note = Intra + Final + TP

Sinon

Note = Intra + Final + TP/2

La conséquence évidente de ce calcul est qu'il faut réussir les examens pour réussir le cours. La note sur 100 est convertie en note littérale (A+, A, A-, etc.) à la fin du cours seulement, selon un barème qui dépendra à la fois de la moyenne du groupe et de la répartition des étudiants. De plus, la note globale doit satisfaire les exigences de la faculté où l'étudiant s'est inscrit.

Le plagiat à l'Université de Montréal est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site <http://www.integrite.umontreal.ca>

Plan provisoire

Révision IFT1135 : introduction aux applications mobiles
Cycles de vie d'une application
Les ressources
Interaction avec le matériel
Multimédia
La persistance et le partage des données
Internet et service Web
Publication sur le magasin GooglePlay